

Critères de durabilité pour les achats /

Critères de durabilité pour les achats

Dans le cadre de son activité quotidienne et dans ses rapports avec ses parties prenantes, le service d'AXA chargé des achats s'engage à respecter les principes d'équité, de neutralité, de confidentialité, de transparence et de traçabilité.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se plient à des exigences éthiques, sociales et écologiques élevées. Les exigences minimales sont les suivantes:

- pas de travail forcé ni de travail des enfants;
- hygiène et sécurité au travail;
- pas de discrimination basée sur le sexe, la race, la religion ou l'appartenance politique.

Les fournisseurs matérialisent leur engagement en signant le Code de conduite pour les fournisseurs ou tout au moins en acceptant la clause sur la responsabilité d'entreprise. En outre, les plus gros fournisseurs et leur chaîne d'approvisionnement sont soumis à un audit de conformité aux principes de durabilité réalisé par une entreprise tierce indépendante.

Choix des produits

Pour le choix des produits aussi, AXA s'est engagée à instaurer des normes de durabilité. Conformément à la responsabilité d'entreprise (Corporate Responsibility) et à la stratégie environnementale d'AXA Suisse, il est demandé aux acheteurs internes d'AXA de veiller à que les produits répondent aux critères suivants (le choix du produit relève de la responsabilité des acheteurs):

- matières premières respectueuses de l'environnement;
- production respectueuse de l'environnement et efficace sur le plan énergétique;
- conformité aux directives européennes courantes et/ou certification selon des normes ou des labels sociaux et environnementaux reconnus;
- utilisation de matériaux recyclés ou d'une part importante de matériaux recyclés;
- possibilité de recycler le produit ou de l'éliminer dans le respect de l'environnement;
- limitation des matériaux d'emballage au minimum;
- efficacité énergétique élevée.

Dans la mesure du possible, AXA privilégie les produits venant de Suisse ou de ses voisins européens.

Afin d'aider les départements à préparer leurs commandes, le service spécialisé Corporate Responsibility a défini des **critères de durabilité pour les achats à titre de recommandations**. Une liste récapitulative indique à l'acheteur les critères qui s'appliquent aux différents éléments (p. ex. le bois, les matières plastiques, les produits alimentaires). Ces critères peuvent également être communiqués aux fournisseurs lors de la demande d'offre.

Pour de plus amples informations sur nos relations avec les fournisseurs, veuillez vous adresser à AXA Procurement: [AXA-Box Procurement](#)

Si vous avez des questions concernant les critères de durabilité, n'hésitez pas à contacter le service Gestion environnementale: [AXA-BOX Umwelt-Environnement](#)

Vous en saurez plus sur l'engagement d'AXA d'en matière de durabilité sous www.axa.ch/responsabilite